



REGLEMENT INTERIEUR

LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

LES ENFANTS accueillis dans l'école sont aimés tels qu'ils sont.

LES PARENTS sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

L'école est un prolongement de l'action éducative des parents. L'école et les parents sont réunis pour une action commune.

Les souhaits des parents sont pris en compte dans les limites de la charte par la directrice qui juge de la recevabilité des demandes.

La classe Montessori est un espace protégé, destiné exclusivement à l'épanouissement des enfants, et où chaque élément, disposé selon le savoir-faire de l'équipe éducative, sert son propre objectif. Les parents ne sont admis dans la classe que sur autorisation spéciale dans un but de formation pédagogique.

Ils s'engagent par ailleurs à suivre le cheminement de leur enfant par des rencontres régulières avec la directrice et l'éducatrice, au moins deux fois par an, sous la forme d'entretiens de suivi personnalisé.

En cas d'identification d'un trouble des apprentissages et du comportement d'un enfant, impliquant une adaptation de l'école (accueil d'un adulte en renfort dans les classes, adaptation des équipes pour répondre aux besoins de l'enfant de façon proportionnée), la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique pourra demander une adaptation de son temps de présence dans la classe.

LES EQUIPES PARENTS

En début d'année, chaque parent s'engage selon ses talents au service de la communauté de la Petite Ecole au sein d'une « équipe parent ».

Dans la continuité de ce qui a été mis en place les années précédentes, ces équipes agissent dans des domaines variés (menuiserie, organisation du déjeuner, Laudato si, Bon Pasteur, ...).

Le responsable d'équipe exerce une autorité de service auprès des membres de son équipe en lien avec la directrice. Il est décisionnaire.

Chaque responsable est en lien avec un membre du conseil de direction fraternel.

Au terme de son engagement, le responsable d'équipe assure la transmission auprès de son successeur.



LE PERSONNEL REMUNERE

Tous s'attachent à être d' « humbles serviteurs » des enfants selon les principes de la pédagogie Montessori ; leur autorité est une autorité de service.

Les équipes éducatives

Sont recrutées par le Conseil d'Administration en lien avec la directrice.

Adhèrent à la charte et au présent règlement.

Leur mission auprès des enfants leur est déléguée en confiance par les parents.

Cette confiance est assortie d'un suivi régulier de leur travail individuel et de leur collaboration d'équipe avec la directrice.

La directrice

Est recrutée par le Conseil d'Administration, dont elle tire son autorité et à qui elle rend compte.

Est assistée d'un Conseil de Direction Fraternel composé de la présidente de l'association de gestion et de 3 fondatrices.

Est choisie pour son expérience dans l'enseignement Montessori scolaire et/ou religieux, ses qualités humaines et relationnelles et son implication dans la vie de la paroisse.

Est l'interface entre la paroisse et l'école.

Est l'interface entre tous les adultes de la communauté éducative.

Est gardienne de la pédagogie dans sa substance chrétienne, de la bonne marche de l'école, du respect de la charte, du présent règlement.

Décide de l'entrée d'un nouvel enfant dans l'école.

Dans les situations où malheureusement il ne serait plus possible de garder un enfant dans l'école (cas de renvoi), elle a l'autorité décisionnelle, après avoir orchestré l'accompagnement de l'enfant et de la famille par l'équipe éducative autant que cela était possible.

LES INTERVENANTS ET BENEVOLES EXTERIEURS

Tous s'attachent à être d' « humbles serviteurs » des enfants selon les principes de la pédagogie Montessori ; leur autorité est une autorité de service.

Les bénévoles peuvent être des paroissiens ou des intervenants extérieurs.

Ils adhèrent à la Charte, au présent règlement et à la pédagogie.

Ils sont accueillis et considérés comme des collaborateurs à part entière, se voient confier des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité.



Le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association est situé dans une convention d'engagement.

FONCTIONNEMENT

CALENDRIER et TEMPS DE PRESENCE

La Petite Ecole du Bon Pasteur fonctionne selon le calendrier scolaire de l'Education nationale à l'exception du vendredi saint qui est férié.

Mercredi matin

Le mercredi matin est un temps de Bibliothèque et de Catéchèse. Jusqu'à la Toussaint, seuls les anciens enfants sont accueillis à la Bibliothèque et à l'atrium pour la catéchèse du Bon Pasteur. Il est ouvert aux enfants de première année à partir de la Toussaint. Au-delà, il demeure facultatif en première année.

Tous les nouveaux enfants sont à mi-temps jusqu'à la Toussaint. La dernière semaine avant les vacances de la Toussaint : un entretien avec la directrice est fixé avec chaque famille pour évaluer le stade de développement de l'enfant et envisager une adaptation progressive les après-midis. Ceux ayant moins de 3 ans jusqu'au mois de décembre ne viennent que le matin jusqu'aux vacances de Noël. La décision du passage à temps plein est du ressort de l'équipe pédagogique en dialogue avec les parents. Un entretien avec la directrice est fixé au début des vacances de Noël, avec chaque famille pour évaluer le stade de développement de l'enfant et envisager une adaptation progressive les après-midis.

Propreté :

Les enfants n'étant pas encore "propres" (accidents plusieurs fois par semaine) pourront être accueillis à mi-temps seulement.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Le vestiaire, entre 8h30 et 8h45 selon l'heure indiquée par les équipes pédagogiques : temps où l'enfant se prépare sans les adultes qui n'y ont pas accès. L'enfant entre seul dans le vestiaire et est accueilli par un adulte de la classe. Il entre dans la classe dès qu'il est prêt (avec un tablier et des chaussons). Un des adulte de la classe se tient à la disposition des parents jusqu'à 9h si besoin.

La classe du matin est assurée de 9h à 12h en continu, par une équipe diplômée de l'Association Montessori Internationale (AMI)

Le déjeuner

N'est pas sous la responsabilité de l'école.



Est sous l'entière responsabilité des parents.

Les parents s'organisent entre eux pour encadrer et animer ce temps, y vivre une expérience éducative commune.

La paroisse met à leur disposition une salle dont ils sont responsables.

Les parents qui souhaitent bénéficier de cette organisation parentale, entrent en lien avec la responsable d'équipe-parent Déjeuner.

La classe de l'après-midi

Un temps de sieste est proposé aux enfants qui en ont besoin : les jours de sieste ainsi que la présence des enfants l'après-midi sont définis à l'avance en concertation avec l'équipe pédagogique. Ils peuvent être raisonnablement revisités au cours de l'année si nécessaire.

La sortie est à 16h

Les parents retrouvent les enfants à l'extérieur

Les enfants se préparent seuls avec l'assistante. C'est un travail de concentration important pour l'enfant de se préparer à sortir.

A partir de 16h, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

ADHESION

Je soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et y adhérer.

Date

Signature des parents